



BARÈME D'HONORAIRES

TOULON IMMOBILIER Conseil
SARL au capital de 1 000 € - RCS Toulon 879 741 056
Siège social : 2 Rue Dumont d'Urville 83000 Toulon
Tel : 04 94 71 90 48 - E-mail : toulon-hauteville@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 janvier 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Garage / Place de stationnement	Forfait de 3000 € TTC (2 500 € HT)	
Inférieur à 55 000 €	Forfait de 5000 € TTC (4 166 € HT)	
De 55 001 à 100.000 €	7,5 %	9 %
De 100.001 à 150.000 €	6,7 %	8 %
De 150.001 à 250.000 €	5,8 %	7 %
De 250.000 à 400.000 €	5 %	6 %
Plus de 400.001 €	4,2 %	5 %

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Honoraires de rédaction d'acte : 199 € à la charge du (de l'acquéreur)

Pré état daté : 199 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du vendeur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	150 € TTC	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
Bail professionnel	12,50% HT du loyer annuel, soit 15% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €	12,5% HT du loyer annuel, soit 15% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail commercial	12,50% HT du loyer annuel, soit 15% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €	12,50% HT du loyer annuel, soit 15% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC
Autre :		

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : OFFERTE

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur

**PACK
ESSENTIEL**
4,9 % TTC**PACK
SÉRÉNITÉ**
9,9 % TTC**Prestations initiales :**

Établissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓
Établissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓
État des lieux et décompte de sortie	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	75€ / facture	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	7% des travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	25 € / appel	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	25 € / facture	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	6 % des travaux	✓
Établissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	75 €	✓
Établissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	75 €	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	150 €	✓
Représentation en Assemblée Générale	150 € / AG	150 € / AG
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	150 €	150 €
Constitution du dossier type ANAH	250 €	250 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	250 €	250 €

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)	2,5 %	INCLUS
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	110 € / an	110 € / an
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	200 € / an	200 € / an

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC